

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ARTHABASKA  
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-HAM

**AVIS DE PROMULGATION  
DU RÈGLEMENT numéro 450**

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité le 25 juillet 2024

**Règlement N°450**

Ce règlement a pour objet de décréter **une dépense de 175 000\$ et un emprunt de 175 000\$ pour l'acquisition de l'immeuble du 15 rue Principale à Notre-Dame-de-Ham.**

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 12 août 2024.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et est disponible au bureau municipal et sur le site Internet de la municipalité où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Donné à Notre-Dame-de-Ham, ce 4 septembre 2024



Geneviève Boutin  
Directrice générale greffière-trésorière

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ARTHABASKA  
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-HAM**

**CERTIFICAT D'ATTESTATION DES APPROBATIONS REQUISES**

Conformément à l'article 446 du Code municipal, le présent certificat atteste que le règlement numéro 450 a reçu toutes les approbations nécessaires à son entrée en vigueur, selon les dates suivantes :

<b>Avis de motion</b>	<b>22 juillet 2024</b>
<b>Projet de règlement</b>	<b>22 juillet 2024</b>
<b>Avis public – Procédure d'enregistrement</b>	<b>26 juillet 2024</b>
<b>Tenue du registre</b>	<b>1<sup>er</sup> août 2024</b>
<b>Dépôt du certificat du greffier-trésorier (enregistrements)</b>	<b>5 août 2024</b>
<b>Approbation du MAMH</b>	<b>12 août 2024</b>
<b>Avis public d'entrée en vigueur</b>	<b>4 septembre 2024</b>
<b>Entrée en vigueur</b>	<b>4 septembre 2024</b>



Geneviève Boutin

Directrice générale greffière-trésorière